

PLAFONDS DE RESSOURCES : REVENUS MODESTES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménage aux ressources modestes (€)
1	20 805
2	30 427
3	36 591
4	42 748
5	48 930
Par personne supplémentaire	+ 6 165

* Au-dessus de ces revenus, se rapprocher de l'ALTE 69.



Calendrier des permanences 2024

Tous les derniers vendredis de chaque mois,
sur rendez-vous :

VENDREDI 26 JANVIER

VENDREDI 23 FÉVRIER

VENDREDI 29 MARS

VENDREDI 26 AVRIL

VENDREDI 31 MAI

VENDREDI 28 JUIN

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

VENDREDI 25 OCTOBRE

VENDREDI 29 NOVEMBRE

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Prendre rendez-vous avec un conseiller :



POUR CONTACTER SOLIHA :

- Par téléphone au 04 37 28 70 20
- Par mail à l'adresse suivante :
contact.69@soliha.fr



POUR CONTACTER L'ALTE 69 :

- Par téléphone : un numéro unique
04 37 48 25 90 (tapez 2)
- En ligne : sur www.alte69.org,
rubrique contact ou directement via
le formulaire de prise de RDV en ligne

> INFO PRATIQUE : lors du 1^{er} contact, il est conseillé aux propriétaires occupants de se munir de leur dernier avis d'imposition. En effet, les aides disponibles sont conditionnées au respect de plafonds de ressources.



1, rue du Stade
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
Tél. 04 78 02 93 68
ccpo@pays-ozon.com

Habitat et énergie

Édition 2024

La Communauté
de Communes du Pays
de l'Ozon (CCPO) vous aide à

**AMÉLIORER
VOTRE
HABITAT**



Vous résidez sur le territoire de la CCPO et vous avez une question concernant votre logement ?

- Comment effectuer des économies d'énergie au sein de mon logement ?
- Comment améliorer l'isolation et le confort de mon logement ?
- L'installation d'énergies renouvelables est-elle possible ?
- Quelles sont les aides financières disponibles pour mes travaux ?
- Comment adapter mon logement à mon âge ou à mon handicap ?
- De quels avantages fiscaux puis-je bénéficier ?

➤ Afin de répondre à toutes vos questions, la CCPO propose à ses habitants des permanences habitat et énergie avec à la clé : confort, économies et environnement préservé.



Qu'est-ce qu'une permanence habitat et énergie ?

L'objectif de ces permanences est d'accompagner les habitants du territoire dans l'élaboration de leur projet de travaux et dans la recherche de financements.

Ouvertes à tous et gratuites, elles vous permettent de bénéficier d'informations personnalisées, sans engagement de votre part. Des professionnels se tiennent à votre disposition une fois par mois au siège de la CCPO (1 rue du Stade, 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon), issus de deux structures différentes, en fonction de vos besoins :

L'ASSOCIATION SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) est une association œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes. Elle est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, et autres instances intervenant sur les questions de l'habitat. Elle intervient dans le cadre d'une convention signée avec la CCPO en vous accueillant lors de sa permanence, en se rendant sur les lieux du projet pour réaliser le diagnostic nécessaire à la définition du programme de travaux, en recherchant les aides mobilisables, en vous accompagnant tout au long de la procédure de demande de financements.



L'ALTE 69 (Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône), est Membre du réseau national France Rénov'. Ce service d'intérêt général assuré par l'ALTE 69 est gratuit, indépendant de tout fournisseur d'énergie et de matériaux et sans intérêt commercial. L'ALTE 69 vous offre un accompagnement technique et financier dans votre démarche :

- > En estimant avec vous les travaux à réaliser, leur montant et les aides qui peuvent être allouées. Pour un projet de rénovation de grande ampleur, l'ALTE 69 propose un accompagnement renforcé comprenant une visite à domicile ;
- > En vous aidant à comparer les offres des différentes entreprises sollicitées et en vérifiant si les devis sont bien éligibles aux aides financières ;
- > En vous épaulant dans vos demandes de subventions.

Les aides financières possibles

Si vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, usufruitier ou locataire, vous pouvez bénéficier de financements pour améliorer votre habitat.

Ils concernent notamment les travaux de rénovation énergétique des logements, d'adaptation de l'habitat au handicap et/ou vieillissement de la personne, de rénovation lourde répondant à un état de grande dégradation ou d'habitat indigne.

Ces aides sont proposées sous forme de subventions, primes ou d'avantages fiscaux :

- **De l'Etat /Anah**
(MaPrimeRénov', Loc Avantage)
- **De la CCPO**
(Prime Energie, Fond Air Bois, Prime de réduction de loyer)
- **Des Caisses de retraite**

➤ **L'attribution de ces aides est conditionnée aux réglementations qui les régissent en fonction du financeur, du statut d'occupation du logement (occupant, locataire), de la nature de l'opération...**

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet aux aides existantes, nous vous invitons à contacter :

- **SOLIHA**, si vous faites partie des ménages à revenus « modestes »* ou si vous avez un projet locatif social, quel que soit la nature des travaux
- **L'ALTE 69** pour un projet de rénovation énergétique sans conditions de revenus